



CONDITIONS D'INSCRIPTION

2026-2027

Pour toute question concernant votre inscription,
vous pouvez contacter le secrétariat au 03 89 24 28 73,
du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.

www.eap-colmar.eu

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Que vous soyez nouveau ou déjà élève de l'EAP Colmar la préinscription en ligne est obligatoire. Les préinscriptions dématérialisées sont ouvertes jusqu'au 18 octobre 2026 inclus. Voici ci-dessous la procédure à suivre.

NB : à compter du lundi 19 octobre 2026 les inscriptions devront être enregistrées directement au secrétariat de l'EAP Colmar.

1. Préinscription

- ▶ Remplissez le formulaire de préinscription situé à l'adresse suivante :
<https://eap-colmar.eu/inscription> 
- ▶ Renseignez vos coordonnées, vos choix de cours pour l'année à venir et les documents à fournir.
- ▶ Une fois ce formulaire validé vous recevrez un email de confirmation de votre préinscription.

2. Confirmation

- ▶ Les places aux cours et ateliers Grand Public sont attribuées par ordre d'arrivée et sous réserve des places disponibles.
- ▶ Seuls les dossiers complets et conformes seront traités. Une préinscription incomplète ne sera validée qu'après réception des pièces manquantes.
- ▶ Si votre candidature est validée, vous recevrez un email de confirmation.
- ▶ Si vous ne figurez pas sur la liste des inscrit-es, vous serez informé-es et automatiquement placé-es sur liste d'attente. En cas de désistement ou de non-confirmation d'inscription, la place libérée sera réattribuée, et notre secrétariat vous contactera.
- ▶ Si c'est votre première inscription, vous devrez suivre une procédure pour créer votre compte DuoNET. Seule l'activation de ce compte finalisera votre inscription.
- ▶ Pour tou·tes les inscrit-es ayant reçu une confirmation, nous vous invitons à vous présenter pour votre premier cours à l'école la semaine du 14 septembre 2026.

3. Premier cours

Le premier cours est un cours d'essai gratuit. Si à l'issue de ce cours, celui-ci ne devait pas répondre à vos attentes, nous vous demandons impérativement d'en informer l'EAP Colmar, **dans les 7 jours qui suivent la séance d'essai en envoyant un email à artsplastiques@colmar.fr**.

L'EAP Colmar confirmera par email la réception de votre décision de ne pas poursuivre l'activité. Seul cet email de confirmation de notre part entérinera l'annulation définitive de votre inscription.

Sans manifestation de votre part dans le délai des 7 jours qui suivent la séance d'essai, votre inscription ou celle de votre enfant sera définitive et fera l'objet d'un engagement et d'une facturation pour toute l'année scolaire.

Veuillez noter que l'inscription représente un engagement pour toute l'année scolaire en cours.

4. Documents à fournir

En fin de formulaire il vous sera demandé de fournir plusieurs justificatifs en fonction de votre lieu d'habitation et le cas échéant de votre Quotient Familial.

Pour les habitant-es de Colmar et Colmar Agglomération :

- un justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité, de téléphone ou de gaz, ...) ;
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile valide au moment de l'inscription ;
- pour celles et ceux dont le Quotient Familial Mensuel est inférieur à 1 501 € et qui souhaitent bénéficier des tarifs réduits, une attestation de Quotient Familial du mois en cours (QF CAF) ou, à défaut, le dernier avis d'imposition est requis.

Pour les habitant-es hors Colmar et hors Colmar Agglomération :

- une attestation d'assurance Responsabilité Civile valide au moment de l'inscription.

DROITS D'ÉCOLAGE 2026/2027

Les droits d'écologie de l'EAP Colmar 2026/2027 (frais de scolarité) sont annuels, forfaitaires et dépendent de l'âge de l'élève et de son lieu de résidence (Colmar, Colmar Agglomération ou hors Colmar Agglomération).

Tarifs pleins, habitant-es de Colmar

- ▶ Cours adultes (dès 18 ans) 360 €
- ▶ Cours jeunes (de 7 à 17 ans) 351 €
- ▶ Cours étudiants (jusqu'à 27 ans et sur présentation de la carte) .. 144 €
- ▶ Chaque cours supplémentaire, quel que soit l'âge 120 €

Tarifs pleins, habitant-es de Colmar Agglomération (hors Colmar)

- ▶ Cours adultes (dès 18 ans) 618 €
- ▶ Cours jeunes (de 7 à 17 ans) 382 €
- ▶ Cours étudiants (jusqu'à 27 ans et sur présentation de la carte) .. 249 €
- ▶ Chaque cours supplémentaire, quel que soit l'âge 207 €

Tarifs pleins, habitant-es hors Colmar Agglomération

- ▶ Cours adultes (dès 18 ans) 639 €
- ▶ Cours jeunes (de 7 à 17 ans) 425 €
- ▶ Cours étudiants (jusqu'à 27 ans et sur présentation de la carte) .. 350 €
- ▶ Chaque cours supplémentaire, quel que soit l'âge 213 €

Notez qu'une participation complémentaire de 81 € est demandée pour l'achat des consommables pour les cours de gravure, de céramique et de photographie.

3 / 4

Tarifs réduits

Des tarifs réduits concernent les personnes dont le Quotient Familial Mensuel est inférieur à 1501 €. Si vous n'avez pas de Quotient Familial CAF vous pouvez le calculer à partir de votre avis d'imposition avec la formule suivante :

Quotient Familial Mensuel = Revenu fiscal de référence / (12 x Nombre de parts fiscales).

	Colmar						Colmar Agglomération (hors Colmar) ⁽¹⁾						Hors Colmar Agglomération
	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6 Plein Tarif	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6 Plein Tarif	Plein Tarif
Adultes (dès 18 ans)	144 €	186 €	219 €	264 €	309 €	360 €	249 €	309 €	369 €	432 €	525 €	618 €	639 €
Jeunes (de 7 à 17 ans)	135 €	177 €	210 €	249 €	300 €	351 €	186 €	219 €	264 €	309 €	340 €	382 €	425 €
Etudiants ⁽²⁾ (jusqu'à 27 ans)	144 €	144 €	144 €	144 €	144 €	144 €	249 €	249 €	249 €	249 €	249 €	249 €	350 €
Cours supplémentaire	48 €	63 €	72 €	87 €	102 €	120 €	84 €	102 €	123 €	144 €	174 €	207 €	213 €
Participation à l'achat de fournitures	81 €	81 €	81 €	81 €	81 €	81 €	81 €	81 €	81 €	81 €	81 €	81 €	81 €
Stages / Workshops	Jeunes : 6 €/h – Adultes : 8 €/h						Jeunes : 8 €/h – Adultes : 9 €/h						
Conférences	5 €						5 €						5 €
Sorties culturelles	50 €						50 €						50 €

Six tranches de Quotient Familial CAF sont instaurées :

- ▶ QF1 = jusqu'à 300 € compris
- ▶ QF2 = de 301 € à 450 € compris
- ▶ QF3 = de 451 € à 600 € compris
- ▶ QF4 = de 601 € à 900 € compris
- ▶ QF5 = de 901 € à 1500 € compris
- ▶ QF6 = à partir de 1501 €

(1) Liste des villes de l'Agglomération de Colmar (hors Colmar) :

Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Herrlisheim-près-Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jébsheim, Muntzenheim, Niedermorschwihr, Porte du Ried (regroupement des communes de Holtzwihr et Riedwihr), Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wickerschihr, Wintzenheim (avec Logelbach) et Zimmerbach.

(2) Sur présentation de la carte étudiante.

17 MATIÈRES ENSEIGNÉES

Matières	Public	Jours	Horaires	Professeurs
Art Textile	dès 14 ans	Mercredi	14:00 > 17:00	Paul TEYSSIER
Atelier Adolescents	de 14 à 17 ans	Samedi	14:00 > 17:00	Paul TEYSSIER
Atelier Enfants	de 7 à 10 ans	Mercredi	14:00 > 16:30	Rose-Marie CRESPIN Jérôme PEYRAT
Atelier Enfants et Jeunes	de 7 à 13 ans	Samedi	14:30 > 17:00	Marie FAILLA
Atelier Jeunes	de 11 à 13 ans	Mercredi	14:30 > 17:00	Marie FAILLA
Atelier Transversal (avancé-es)	dès 18 ans	Mercredi	18:30 > 21:30	Alexandre MOLIERA
Céramique Jeunes	de 10 à 14 ans	Mercredi	15:00 > 17:00	Attale JOGGERST
Céramique	dès 18 ans	Lundi Mercredi	18:00 > 21:00 18:30 > 21:30	Attale JOGGERST
Création Cinéma	de 11 à 21 ans	Samedi	10:00 > 12:00	Gael POULAIN
Dessin	dès 18 ans	Jeudi	18:30 > 20:30	Dominique STRUBEL
Dessin Carnet Croquis	dès 18 ans	Mercredi	9:00 > 11:30	Jérôme PEYRAT
Gravure	dès 18 ans	Lundi Vendredi	18:45 > 21:15 18:00 > 20:30	Dominique STRUBEL En cours de recrutement
Histoire de l'Art	dès 18 ans	Mardi	18:15 > 20:15	Gaultier BOIVINEAU
Illustration / BD / Manga	dès 7 ans	Mardi	18:30 > 20:30	Pierre-Antoine PETERSCHMITT Jérôme PEYRAT
Modèle Vivant (débutant-es)	dès 18 ans	Lundi	16:45 > 18:45	Dominique STRUBEL
Modèle Vivant (perfectionnement)	dès 18 ans	Jeudi	16:15 > 18:15	
Peinture, Technologie de la Peinture	dès 18 ans	Jeudi	13:00 > 16:00	Alexandre MOLIERA
Photographie (argentique & numérique)	dès 16 ans	Jeudi Vendredi	18:00 > 20:30 15:00 > 17:30	Fabrice WITTNER
Suivi de Projets Photographiques	dès 18 ans	Jeudi	14:00 > 17:00	Fabrice WITTNER
Volume Porté	dès 18 ans	Mercredi	18:30 > 21:30	Rose-Marie CRESPIN

FACTURATION

Les droits d'écologie sont à régler dès réception de la facture. L'envoi des factures se fait via la plateforme DuoNET, à raison d'un décompte trimestriel établi à trimestre échu (janvier, avril et juillet). Le paiement peut s'effectuer de plusieurs manières :

- ▶ en ligne directement sur « Mon Compte DuoNET » (par carte bancaire)
<https://monespace.duonet.fr/art/colmarap>,
 - ▶ au Service de Gestion Comptable de la Ville de Colmar, 3 rue Fleischhauer (en espèces, par carte bancaire, virement ou chèque),
 - ▶ ou auprès d'un buraliste ou partenaire agréé munis de votre facture (par carte bancaire ou en espèces, dans la limite de 300 €).
- Liste des établissements consultable sur le site www.impots.gouv.fr/carte-interactive/.

DÉSINSCRIPTION

ATTENTION : Toute demande de désinscription ne sera acceptée qu'en cas de force majeure (soucis de santé, déménagement, changement de situation professionnelle, etc.).

Celle-ci devra impérativement être signalée et justifiée par email à artsplastiques@colmar.fr.

L'EAP Colmar vous confirmera ensuite par email la réception de votre décision d'abandonner l'activité. Seule cette confirmation écrite de notre part validera définitivement l'annulation de votre inscription.

DONNÉES PERSONNELLES

Vos données de préinscription servent uniquement à gérer les inscriptions et services de l'École d'Arts Plastiques. Elles sont accessibles à la Direction de la Culture et aux organismes publics autorisés, et conservées selon les délais légaux. Conformément au RGPD, vous pouvez accéder, rectifier, effacer vos

e.a.p. colmar

ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

6 route d'Ingersheim – 68000 Colmar

T/ +33 3 89 24 28 73

eap-contact@colmar.fr

www.eap-colmar.eu